

APPROBATION

DU COMPTE RENDU

DU 17 juin 2011

L'an deux mille onze, le 17 juin, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur le Maire et sur sa convocation.

Présents : M.OLLIVIER, M.BELLANGER, Mme BOVERY, M.BOIS, Mme FOURNIER, M.TANTOST, M.DELCROIX , M.KHARRAB, Mme WARLAUMONT, Mme ARTEAUD MEDINA, M.MINE, Melle CHANOINE, Mme BONDOUX, M.HERBET, M.BOLLE, Mme CAMIER, M.LIMON, M.SAVOYE, Mme BIASON, Mme DEPULLE, M.PAYAN, Mme AYMONIN, M.ISKOU

Absents ayant donné pouvoir :
M.DIZENGREMEL à Mme FOURNIER
Mme REMBAUVILLE à M.BELLANGER
M.GEWERC à M.OLLIVIER

Absents excusés :
Mme BORDERIAS SOLER
Melle BERTIN
M.REMOND

Secrétaire : Franck MINE

Le compte-rendu du 13 avril 2011 a été approuvé à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

Election des délégués suppléants en vue de l'élection des sénateurs

L'arrêté préfectoral du 26 mai 2011 fixant le nombre de délégués et le mode de scrutin en vue de l'élection des sénateurs a fixé à 29 le nombre de délégués de droit (soit les conseillers municipaux) et à 8 le nombre de suppléants.

Monsieur GEWERC, Président du Conseil Régional, ne pouvant être délégué de droit, Monsieur le Maire désigne comme son remplaçant et sur sa présentation : Monsieur Cédric LEDUC, né le 4 juillet 1976 à Compiègne, Oise, domicilié 4 rue Gilbert Deverny à Clermont, Oise.

Le Maire forme le bureau de vote puis donne connaissance des listes des candidats déposées avant l'ouverture du scrutin auprès du bureau électoral comme prévu à l'article R133 du code électoral.

Résultats de vote :
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 26
Bulletins blancs ou nuls : 2
Suffrage exprimés : 24

Ont obtenu :
* liste « Ensemble pour une majorité de gauche et de progrès au sénat » : 19
* liste « Clermont pour tous, Clermont autrement » : 5

Attribution des sièges :
* liste « Ensemble pour une majorité de gauche et de progrès au sénat » : 6 sièges
* liste « Clermont pour tous, Clermont autrement » : 2 sièges

Ont été proclamés élus délégués suppléants :

Pour la liste « Ensemble pour une majorité de gauche et de progrès au sénat »

- DE KEYSER épouse MINDER Danielle
- CARPENTIER Alain
- LAMBERT Serge
- ANTOINE Amour
- EL HAMMI Saïd
- CATE Jean-René

Pour la liste « Clermont pour tous, Clermont autrement »

- DELCROIX Johan
- BALOCHARD Francine

1. Nomination d'un membre titulaire et d'un membre suppléant délégués à la mission locale

Il convient de procéder à l'élection, par vote à bulletin secret, d'un membre titulaire et d'un membre suppléant délégués auprès de cet organisme.

Se sont portés candidats :

- Claude GEWERC
- Fouad KHARRAB
- Patrice HERBET
- Marielle ARTEAUD MEDINA

Ont obtenu :

- Claude GEWERC : 18 voix
- Fouad KHARRAB : 18 voix
- Patrice HERBET : 8 voix
- Marielle ARTEAUD MEDINA : 8 voix

Ont été élus :

- Claude GEWERC : titulaire
- Fouad KHARRAB : suppléant

FINANCES

1. Subvention 2011 à : l'association « La Route de l'Espoir » et à l'association « Le Lion's Club »

Dans le cadre du budget primitif 2011, il a été prévu d'allouer des subventions aux associations. Le montant total de ces subventions, affectées ou non affectées s'élève à 331 000 €.

Il est proposé, sur les crédits non affectés, de voter au titre de l'année 2011, une subvention :

- d'un montant de 200,00 € à l'association « La Route de l'Espoir » qui organise, en partenariat avec la Ligue Nationale contre le cancer et ses comités départementaux, un tour de France de 3 800km à vélo avec une étape à Clermont le 25 juillet 2011.

- et une subvention exceptionnelle d'un montant de 350,00 € à l'association « Le Lion's Club ». Ce montant représente le remboursement d'une prestation musicale dont le règlement avait été avancé par cette association.

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire ainsi que le Premier Adjoint à signer toutes les pièces nécessaires à ces opérations.

AMENAGEMENT - URBANISME

1. Vente à l'OPAC de la propriété cadastrée AN 159 et 231 et de l'immeuble cadastré AN 230

La Ville de Clermont est propriétaire du bien sis 81 rue du Général de Gaulle, cadastré AN 159 et 23 et de l'immeuble sis 83 rue du Général de Gaulle, cadastré AN 230.

Ces deux maisons contigües d'une unité foncière de 616 m², qui ne composaient autrefois qu'un seul et même immeuble, sont frappées d'un arrêté de péril. L'estimation de France Domaine en date du 14 mai 2011 s'élève à 100 000 €.

L'OPAC de l'Oise serait acquéreur de ces deux parcelles en vue de la construction de logements sociaux. Compte tenu du coût de la démolition de l'existant qui représente en l'état un danger pour la sécurité du public et des frais de nivellement des sols, cette cession se ferait à l'euro symbolique.

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil municipal, par 21 voix pour et 5 voix contre, autorise Monsieur le Maire ainsi que le Premier Adjoint à signer tous les documents nécessaires à cette vente.

M. PAYAN demande si des promoteurs immobiliers privés ont été contactés pour les informer de la vente de ces deux propriétés à l'euro symbolique. Monsieur le Maire répond par la négative et rappelle que depuis 10 ans, aucun logement à loyer modéré n'a été construit à Clermont, alors que selon les statistiques nationales, la part de la population susceptible d'y avoir droit ne cesse d'augmenter. Il souligne également que cette unité foncière n'est pas très étendue et n'a pas vocation à être densifiée, ce que ne manquerait pas de faire un promoteur privé pour assurer la rentabilité de l'opération.

2. Déclassement d'une partie de la parcelle BB 100 sise rue Victor Hugo

Lors de la construction du quartier des Sables, une partie de la parcelle cadastrée section BB n°100 n'a pas été intégrée dans l'enceinte du groupe scolaire. Elle se présente sous la forme d'une pelouse arborée actuellement interdite au public.

La construction d'un bâtiment à vocation médico-sociale pour les enfants en difficulté est envisagée sur ce site. Le bâtiment accueillerait un externat de jour et un service de soins à domicile géré par le CESAP (Comité d'Etudes, d'Education et de Soins Auprès des Personnes Polyhandicapées) et le centre médico-psycho-pédagogique géré par l'ADPEP 60 (Association départementale des pupilles de l'enseignement public de l'Oise). La sente piétonne traversant le foncier serait déviée afin de maintenir et d'optimiser les accès à ce nouvel établissement et aux pôles d'attractivité du quartier des Sables.

Afin de mener à bien ce projet, il convient de déclasser du domaine public une partie de cette parcelle.

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil municipal, à l'unanimité :

- acte la désaffectation à l'usage du public d'une partie de la parcelle cadastrée section BB n°100, pour une surface de 3 207 m², actuellement en état de pelouse arborée située entre l'école maternelle des Sables, le plateau multisports, l'avenue Gambetta et la rue Victor Hugo

- déclassé du domaine public communal cette partie à détacher de la parcelle BB n°100, tel que précisé sur le plan ci-annexé

- autorise Monsieur le Maire, ou le Premier Adjoint, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

3. Cession de terrain, rue Victor Hugo

Afin de renforcer les activités du pôle de santé dans le Clermontois, la Ville de Clermont souhaite accompagner sur son territoire l'implantation du CESAP (Comité d'Etudes, d'Education et de Soins Auprès des Personnes Polyhandicapées, association reconnue d'utilité publique par décret du 3 juillet 1970).

Le CESAP va entamer dans quelques mois la construction d'un établissement de 9 442 m² de surface hors œuvre nette, rue de Faÿ, regroupant un institut médico-éducatif, une maison d'accueil spécialisée, un centre de jour et une salle polyvalente et a demandé à la ville la possibilité de créer un externat pour jeunes polyhandicapés à proximité d'une école.

Par ailleurs, l'association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de l'Oise (ADPEP60 association reconnue d'utilité publique par décret du 16 août 1919), créatrice du centre médico-psycho-pédagogique de Clermont, rue de la Porte Nointel, est contrainte de quitter ses locaux actuels devenus inadaptés à l'accueil du public et a sollicité la ville pour l'aider à poursuivre cette activité d'utilité publique.

Ces deux associations disposant de moyens financiers limités ont élaboré et présenté un projet commun pour mutualiser dans un même immeuble leurs services.

Aussi, considérant l'intérêt de cette demande émanant de deux associations souhaitant œuvrer pour l'enfance à Clermont, il conviendrait de leur vendre à l'euro symbolique un terrain d'une surface d'environ 3 207 m², jouxtant l'école maternelle des Sables. Ce terrain a été évalué par le service France Domaine à la valeur de 32 070 € en date du 1^{er} juin 2011.

Une fois la construction achevée, les espaces de circulation et de stationnement seraient rétrocédés à la commune.

Après avis favorable de la commission des finances et après avoir délibéré sur cette cession à l'euro symbolique d'un terrain de 3 207 m² à prendre sur la parcelle BB100 au profit du CESAP et l'ADPEP60, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, ou le Premier Adjoint, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

4. Convention publique d'aménagement du quartier de la Gare – Compte-rendu annuel d'activité de l'aménageur 2010

L'article 18 de la convention publique d'aménagement signée avec la Société d'Aménagement de l'Oise (SAO) prévoit que l'aménageur doit adresser chaque année à la collectivité, un compte-rendu financier relatif à l'aménagement du quartier de la Gare – ZAC du Parc des Marettes.

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir pris connaissance de l'ensemble de ces éléments :

- approuve le compte-rendu annuel 2010
- approuve le bilan prévisionnel tel qu'il figure dans le compte-rendu 2010

5. Avenant à la convention publique d'aménagement et ses annexes et modification de la ZAC des Marettes

Les objectifs du projet d'aménagement du quartier de la gare sont d'apporter une réponse en matière de stationnement pour les usagers de la ligne SNCF, de requalifier les circulations entre la gare, la place Camille Sellier et la rue Henri Barbusse, d'identifier les caractéristiques d'un programme de logements et d'accueil d'activités de services dans cet ancien quartier industriel.

Rappelons que :

Par délibération du 19 mai 2005, le Conseil Municipal a approuvé la convention publique d'aménagement à passer avec la SEMOISE qui a été signée le 27 mai 2005, et notifiée le 6 juin 2005,

Par délibération du 22 août 2005, le Conseil Municipal a décidé de lancer la concertation relative à la création de la ZAC des Marettes de requalification du quartier de la gare,

Par délibération du 29 août 2006, le Conseil Municipal a approuvé le bilan de cette concertation.

Par délibération du 11 avril 2007, le Conseil Municipal a approuvé le programme des équipements publics de la ZAC des Marettes,

Par délibération du 11 avril 2007, le Conseil Municipal a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC des Marettes,

Par délibération du 6 juillet 2007, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à viser le contrat de découvert intervenu entre la Semoise et la Caisse d'Épargne de Picardie.

Par délibération du 12 juin 2008, le Conseil Municipal a approuvé le dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique pour la Zac des Marettes.

La Société d'Economie Mixte SEMOISE a été transformée, le 3 juillet 2009, en société publique locale d'aménagement, la société d'aménagement de l'Oise (S.A.O.), dont la commune est actionnaire.

Le programme de la ZAC des Marettes projetait 27 128 m² de Shon, répartis sur du logement et des commerces, ainsi que la création de voies roulantes, de cheminement piétons et d'un nouveau parking de la gare. La construction d'un groupe scolaire était également prévue.

Les études préalables, l'étude d'impact, comme le contexte économique et immobilier montrent l'inadaptation actuelle des hypothèses d'aménagement retenues entre 2005 et 2007.

Ainsi, ont concouru à ce constat des causes endogènes : l'impact économique de la dépollution des sols, le coût d'acquisition du foncier et la prise en compte du coût des indemnités d'éviction notamment du garage Renault qui ne souhaite plus déménager, les évolutions foncières et démographiques importantes dans la ville, comme des causes exogènes : la crise financière et immobilière de septembre 2008, le classement de la ville en zone C de la loi Scellier.

Aussi, il est proposé que la convention publique d'aménagement signée avec la Semoise soit prolongée par voie d'avenant en intégrant les modifications suivantes :

- Modification du périmètre et du programme d'aménagement de la ZAC des Marettes, entraînant la mise en œuvre d'une modification de la ZAC suivant les dispositions de l'article R 311-12 du Code de l'Urbanisme,

- Modification du budget et du bilan de l'opération,

- Intégration au bilan de l'opération de la participation financière à verser par la Ville, d'un montant prévisionnel de 1.788.608 Euros.

- Prolongation de la durée de la convention publique d'aménagement jusqu'en juin 2018
- Adaptation de la rémunération de la S.A.O.

Il est précisé que préalablement à la modification de la ZAC, ses grands objectifs ainsi que le projet et son périmètre doivent faire l'objet d'une concertation préalable.

En application de l'article L300-2 du code de l'urbanisme, la modification de la ZAC des Marettes doit faire l'objet d'une procédure de concertation préalable qui sera menée tout au long de l'élaboration du projet et selon les modalités suivantes :

- Parution d'un avis officiel dans un journal local
- Affichage de la délibération en mairie
- Parution d'articles dans les publications communales et sur le site Internet de la Ville
- Organisation d'une réunion préparatoire avec les associations et les habitants
- Organisation d'une exposition publique
- Ouverture d'un registre d'observations en Mairie

Ces modalités pourront le cas échéant être complétées par d'autres mesures d'information.

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve les objectifs poursuivis par le projet d'aménagement du quartier de la gare de Clermont

- approuve le projet d'avenant à la convention publique d'aménagement et ses annexes à intervenir avec la SAO

- autorise Monsieur le Maire ou le premier Adjoint à signer l'avenant N°1 à la CPA et tous les documents nécessaires à son exécution.

- engage la concertation préalable à la modification de la ZAC des Marettes selon les modalités présentées par Monsieur le Maire.

- charge Monsieur le Maire ou le premier Adjoint de mener la concertation dans les conditions définies dans la présente délibération

VIE SCOLAIRE

1. Transports Scolaires 2011/2012

L'article 29 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983, relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, a prévu que la responsabilité de l'organisation et du fonctionnement des transports scolaires soit exercée par les départements (sauf en région Ile-de-France) et à l'intérieur des périmètres de transports urbains, par les autorités compétentes pour l'organisation de ces transports.

En application du décret n° 84-323 du 3 mai 1984, ce transfert de compétences a pris effet le 1^{er} septembre 1984.

A ce titre, le Conseil Général, en tant qu'autorité compétente, perçoit une dotation compensatrice de cette charge précédemment exercée et assumée par l'Etat.

Le Conseil Général, lors de ce transfert, a repris dans sa délibération les règles appliquées par l'Etat en matière de gratuité. Il a donc été exclu, du bénéfice de ce service, les élèves résidant dans la commune de Clermont, reprenant une distance de plus de 3 kilomètres entre le domicile et l'établissement en zone rurale et 5 kilomètres en zone urbaine.

Selon la définition de l'INSEE, l'unité urbaine de la commune de Clermont tient au fait qu'elle dispose d'une population supérieure à 2 000 habitants.

Cependant, certaines communes disposant d'une population supérieure à 2 000 habitants et qui sont situées à moins de 5 kilomètres voire 3 kilomètres, bénéficient toujours de ce service.

La ville de Clermont, ne disposant pas de réseau de transport urbain, prendra en charge le coût de l'abonnement individuel pour l'année scolaire 2011/2012 en fonction des places disponibles existantes sur les lignes mises en place par le Conseil Général pour desservir ces établissements scolaires ceci afin de ne pas pénaliser les familles qui en sont le plus éloignées si la possibilité lui en est offerte comme les années précédentes.

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ainsi que le Premier Adjoint à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2. Marché de fourniture de repas et goûters en liaison froide aux restaurants scolaires et aux mercredis loisirs et accueils loisirs

Dans le cadre du marché de fourniture de repas et goûters en liaison froide aux restaurants scolaires et aux mercredis loisirs et accueils loisirs, un marché à bons de commande a fait l'objet d'une procédure d'appel d'offres ouvert européen.

La commission d'appel d'offres réunie le 16 juin 2011 a attribué le marché à la société SAGERE.

Ce marché d'un an pourra être renouvelé par reconduction expresse annuelle, sans que sa durée totale n'excède 4 ans.

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil municipal, à l'unanimité,

- prend acte de la décision de la commission d'appel d'offres
- autorise Monsieur le Maire ainsi que le Premier Adjoint à signer l'ensemble des documents afférents à ce marché, conformément à la décision de la commission d'appel d'offres, ainsi que les avenants éventuels.

CENTRE SOCIOCULTUREL

1. Tarif de vente du livre illustré « l'œuf de 1009 »

Les enfants des Mercredis Loisirs ont été mis à l'honneur le 1^{er} juin 2011 par la projection au cinéma du Clermontois de leurs activités portant sur l'image :

- Un film axé sur la sécurité routière et montrant les dangers de la route pour les piétons sur le chemin de l'école à été réalisé par les enfants de 3-6 et 6-11 ans (partenariat privé avec MAIF),
- Des séquences de films d'animation ont été réalisées par les 6-11 ans inspirées des « Mots tordus » du dessinateur PEF, montrant les techniques du cinéma d'animation et la difficulté de la langue française (partenariat ACAP),

- Enfin, une adaptation du livre illustré « l'œuf de 1009 » a été réalisée, permettant aux enfants de 6-11 ans de se lancer dans le tournage d'un petit film (rédaction, construction, costumes, tournage, prise de son...). Cette adaptation clôture un projet initié il y a deux ans, commencé avec la construction d'un dragon en matériaux de récupération (exposé au CSC), et poursuivi par la création d'un livre illustrant les aventures du dragon dans les contrées clermontoises. L'adaptation réalisée cette année est une bande annonce présentant le livre. Ce dernier est consultable à la bibliothèque municipale et à la bibliothèque annexe. Les personnes intéressées pourraient également acquérir l'un des trente-cinq exemplaires restants de l'année passée.

Nous vous proposons de fixer le prix de vente de ces livres à 10 € l'unité.

Pour parfaire votre information, cette initiation à l'art cinématographique a fait l'objet d'un appel à projet auprès de la Fondation de France qui avait déjà subventionné le projet autour du dragon et du livre et qui a une nouvelle fois rendu un avis favorable au subventionnement de la réalisation des films d'animation et de l'adaptation du livre illustré. La DDRJSCS a également subventionné ce projet dans le cadre du Contrat Educatif Local. La CAF et le Conseil Général subventionnent aussi les activités des Mercredis Loisirs.

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce montant et autorise l'encaissement des recettes.

2. Tarifs séjour « Aventure, Culture et Citoyenneté 2012 »

Le secteur jeunesse du centre socioculturel œuvre pour l'organisation des séjours vacances d'hiver sur le thème : « Patrimoine et Nature » auxquels participent une quarantaine de Clermontois.

Ces séjours, fortement plébiscités par nos usagers, doivent évoluer en respectant d'une part les impératifs pédagogiques et éducatifs du centre socioculturel, et d'autre part les attentes des jeunes, des enfants, des parents.

Après diverses consultations (réunions, bilans oraux, questionnaires faisant paraître un taux de satisfaction de 90 % des familles et des enfants pour la qualité des prestations, du projet et des actions), et suivant les recommandations d'un petit groupe de jeunes et d'animateurs, se dessinent les perspectives d'un nouveau projet s'intitulant : « **Aventure, Culture et Citoyenneté** ».

Dans le cadre de ce séjour, il est également proposé une quinzaine de places aux enfants des familles bénéficiaires de l'épicerie sociale. Par ailleurs, pour les administrés rencontrant des difficultés d'ordre pécuniaire, un taux d'effort minimum de 60 € sera demandé pour l'inscription de leur enfant ; le personnel en charge du suivi de ces dossiers étudiera avec la plus grande attention chaque demande et le complément de séjour pourra le cas échéant être pris en charge par le C.C.A.S et ce pour un maximum de dix bénéficiaires.

Afin d'organiser le départ d'une quarantaine de jeunes Clermontois âgés de 8 à 16 ans en séjour vacances du 25 février au 03 mars 2012 (8 jours), au Collet d'Alleverd dans l'Isère (38), il est proposé aux familles un mode de paiement par fractionnement sur 8 périodes (Juin 2011 à février 2012). – Transport en autocar.

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs présentés ci-dessous et autorise Monsieur le Maire ainsi que le premier adjoint à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Barème Hiver 2012 (8 jours) :

Prix du séjour hors subvention de la collectivité pour un enfant (masse salariale, prestations, hébergement, restauration) : 851.08 €

Tarifs applicables aux familles clermontoises

A	0 à 762 €	222 €
B	763 à 1 067 €	237 €
C	1 068 à 1 372 €	252 €
D	1 373 à 1 677 €	277 €
E	1 678 à 1 982 €	294 €
F	1 983 à 2 287 €	314 €
G	Plus de 2 288 €	334 €

Tarif applicable aux familles extérieures : 851.08 €

EPICERIE SOCIALE

1. Demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Oise

La mairie de Clermont a mis en place en novembre 2007 au profit des personnes les plus défavorisées une épicerie sociale, fonctionnant dans le respect de la charte nationale des épiceries sociales.

Financée par la banque alimentaire et la commune de Clermont, cette épicerie sociale bénéficie du soutien du Conseil Général. Elle correspond à un véritable besoin pour les publics visés, en situation de précarité.

En concertation avec le Conseil Général, la mairie s'est fixée, comme objectif, d'organiser et gérer l'aide alimentaire pour un minimum de 300 personnes.

Par ailleurs, elle organise des actions collectives autour de thèmes comme la santé, l'hygiène alimentaire, la maîtrise de l'énergie, en lien avec les partenaires locaux.

Une attention particulière est portée aux bénéficiaires du RSA et à leurs familles qui sont orientés par les référents RSA vers l'épicerie sociale.

A ce titre le représentant territorial du Conseil Général est associé aux instances d'admission et de suivi des bénéficiaires et pourra mobiliser les dispositifs d'insertion du Programme Départemental d'Insertion.

Afin de réaliser ces objectifs pour 2011, le Conseil Général peut verser une subvention de 20 000 euros sur un Budget Prévisionnel de 102 400 euros, subvention dont les conditions de versement sont précisées dans une convention.

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ainsi que le premier adjoint à signer une convention avec le Conseil Général reprenant la demande de subvention de vingt mille euros ainsi que toutes les pièces concernant ce dossier.

BIBLIOTHEQUE

1. Carnet de voyage - Demande de subventions Drac et Conseil Régional

La bibliothèque organise, dans le cadre de la manifestation « les voyages du savoir », proposée par la Ville de Clermont, un projet intitulé « Carnet de Voyage ».

De nombreux ateliers, rencontres d'auteurs, rencontres d'artistes et évènements autour de ce thème, vont être proposés aux Clermontois de septembre 2011 à avril 2012.

Le budget de ce projet est évalué à 21 626 € TTC (prestations de services, logistique, personnel). Des subventions peuvent être sollicitées auprès du Conseil Régional et de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) à hauteur de :

DRAC : 2 200 € (montant maximum)

Conseil Régional : 6 488 € (soit 30 %)

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ainsi que le premier adjoint à solliciter les subventions aux taux maximum auprès de ces deux organismes.

2. Participation forfaitaire aux ateliers dans le cadre du projet « Carnet de voyage »

Dans le cadre du projet « carnet de voyage », organisé par la bibliothèque municipale, des ateliers d'initiation artistique sont proposés : calligraphie, technique et réalisation du carnet de voyage. Ces ateliers, encadrés par des professionnels rémunérés par la ville, sont limités à 12 participants et sont ouverts à tous à partir de 12 ans.

Une participation forfaitaire d'un montant de 5 € est réclamée lors de l'inscription à l'un de ces ateliers.

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ainsi que le premier adjoint à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.

CULTURE – PATRIMOINE

1. Restauration du cadre du tableau « Le Maréchal de Berwick, duc de Fitz-James »

La couche picturale de ce tableau a été restaurée en 2007 et il convient maintenant de faire restaurer le cadre de ce portrait.

Cette œuvre, classée Monument Historique, est attribuée à Louis Michel Van Loo (1707-1771).

Le coût total des travaux s'élève à 2 042 € H.T. et une subvention à hauteur de 26% du montant global peut-être sollicitée auprès du Conseil Général de l'Oise.

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ainsi que le premier adjoint à signer toutes les pièces nécessaires à ces opérations (restauration et demande de subvention).

2. Acquisition de tableaux

La ville de Clermont s'est rendue acquéreur de plusieurs tableaux d'artistes locaux, à savoir :

- Une huile sur toile de 98 cm x 98 intitulée « Variations et chimères autour du cercle » réalisée par Madame Christiane VALETTE pour un montant de 600 €

- Trois aquarelles encadrées réalisées par Monsieur Jean-Louis HANNIET pour un montant total de 650 € :

- La terre dans nos mains (36cm x 30 cm)	250 €
- La naissance des étoiles (34 cm x 15 cm)	150 €
- Ne tuons pas la beauté du monde (54 cm x 35 cm)	250 €

Après avis favorable de la commission des finances le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ainsi que le Premier Adjoint, à signer toutes les pièces nécessaires au règlement de ces acquisitions.

3. Installation d'un nouveau système d'éclairage dans les salles d'exposition de l'espace Séraphine Louis

L'éclairage actuel dans les salles d'exposition de l'espace Séraphine Louis, bien que satisfaisant, n'offre pas les conditions optimales pour la mise en valeur des œuvres exposées.

Le FRAC Picardie (Fonds Régional d'Art Contemporain) a proposé de nous apporter son concours dans le choix du nouveau matériel afin que cet espace soit en mesure de répondre à son cahier des charges et puisse ainsi accueillir ses expositions itinérantes de créateurs contemporains de renom.

Pour mener à bien cette opération dont le montant des travaux est estimé à 27 000 € HT, une subvention peut-être demandée auprès du Conseil Général.

Après avis favorable de la commission des finances le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ainsi que le premier adjoint à :

- solliciter une subvention au taux maximum auprès du Conseil Général
- demander une dérogation pour commencement anticipé des travaux
- signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet.

DEVELOPPEMENT DURABLE

1. Semaines Régionales de l'Environnement 2011

Dans le cadre d'une fiche action « Sensibilisation des citoyens au développement durable » de son Agenda 21, la ville de Clermont répond à l'appel à projet de la région Picardie pour les Semaines Régionales de l'Environnement.

En amont, le Conseil Local du Développement Durable, le Centre Socioculturel et les écoles participeront à l'appel à projet E.LECLERC « Nettoyons la Nature ». Des sorties nature et un rallye photos seront organisés.

Par ailleurs, en partenariat avec le Centre Socioculturel, les structures du périscolaire et le Conseil Municipal Enfants, il sera proposé :

- La rédaction et la diffusion d'un questionnaire de sensibilisation par le Conseil Municipal Enfants de septembre à octobre auprès des commerçants et artisans bénéficiaires du FISAC
- La réalisation d'une exposition de photos itinérante du 19 septembre au 1^{er} octobre puis exposition fixe au Centre Socioculturel du 2 octobre au 9 octobre par le périscolaire (20 panneaux qualité photo format 58 x 78 cm)
- La mise en place de deux stands d'informations et d'ateliers pratiques les samedis 24 septembre et 1^{er} octobre.
- Des visites d'une maison passive à Ronquerolles commune d'Agnetz le samedi 8 octobre 2011 (3 départs de navettes au Centre Socioculturel)

Le budget prévisionnel est estimé à 3 900 € TTC :

Subvention du Conseil Régional	1 560 €
Subvention du Conseil Général	1 170 €
Subvention de la Communauté de Communes	390 €
Commune de Clermont	780 €
TOTAL	3 900 €

Après avis favorable de la commission des finances le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ainsi que le Premier Adjoint, à solliciter les subventions auprès des différents organismes et à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

INFORMATION

1. Décisions prises par Monsieur le Maire

Conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions que j'ai prises dans le cadre de la délégation que le conseil municipal m'a donnée par délibération en date du 2 avril 2008.

20 avril 2011 : Signature d'un marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de requalification de la rue Duguey du Faÿ avec le bureau d'études AREA pour un montant de 9 610 € HT soit 11 493,56 € TTC.

06 mai 2011 : Signature du lot 1 « Chauffage-Ventilation » du marché de travaux de rénovation et d'embellissement de la salle des fêtes André Pommery avec l'entreprise COUDERT pour un montant de 117 299,91 € HT soit 140 290,69 € TTC.

06 mai 2011 : Signature du lot 2 « Charpente métallique » du marché de travaux de rénovation et d'embellissement de la salle des fêtes André Pommery avec l'entreprise MOREL pour un montant de 66 235 € HT (dont solution de base de 48 075 € HT + option n°3 de 18 160 € HT) soit 79 217,06 € TTC.

06 mai 2011 : Signature du lot 3 « Electricité courants forts et faibles » du marché de travaux de rénovation et d'embellissement de la salle des fêtes André Pommery avec l'entreprise SAROUILLE pour un montant de 40 354,94 € HT soit 48 264,51 € TTC.

06 mai 2011 : Signature du lot 4 « Couverture-Etanchéité » du marché de rénovation et d'embellissement de la salle des fêtes André Pommery avec l'entreprise GECAPE pour un montant de 131 957,08 € HT soit 157 820,67 € TTC.

06 mai 2011 : Signature du lot 5 « Faux plafond-cloisons-menuiseries bois » du marché de rénovation et d'embellissement de la salle des fêtes André Pommery avec l'entreprise CIP pour un montant de 37 093,45 € HT soit 44 363,77 € TTC.

06 mai 2011 : Signature du lot 6 « Peinture » du marché de rénovation et d'embellissement de la salle des fêtes André Pommery avec l'entreprise Th. COULEUR, pour un montant de 15 101,20 € HT (dont solution de base de 12 031,40 € HT + option n° 2 : 3 069,80 € HT) soit 18 061,03 € TTC.

06 mai 2011 : Signature d'un marché de travaux de sécurisation et de déblaiement du Donjon et Clermont (ISMH) avec l'entreprise FABER sous forme d'un marché à bons de commande avec un minimum de 200 000 € HT et un maximum de 450 000 € HT pour une durée de deux ans.

19 mai 2011 : Signature d'un marché de coordination SPS de niveau 2 (conception+réalisation) pour les travaux de requalification de la rue Duguey du Faÿ avec le cabinet CFC pour un montant de 1 500 € HT soit 1 794 € TTC.

2. Rapport annuel 2010

- Gaz Réseau Distribution France

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont les membres signé au registre.